RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00020
Numéro SIREN : 354 088 544
Nom ou dénomination : TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2013 sous le numéro de dépôt 12841

TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 19.717.500 €
Siège Social : Rue de l'Eclipse – 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
354 088 544 RCS PONTOISE

1997 B 20

Greffe Tribunal de Commerce-Pontoise

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2013

07 NOV. 2013

12841

[.../...]

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2012, ressortant à un bénéfice de 1.544.781,38 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 1.544.781,38 euros

- 5 % à la réserve légale, soit la somme de 77.239,069 euros
 laquelle réserve se trouverait ainsi portée à 609.690,069 euros

Solde 1.467.542,311 euros

- Augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire 5.715.733,58 euros

Soit un bénéfice distribuable de 7.183.275,891 euros

- à titre de dividendes attribué aux 17.925 actions, toutes de même catégorie,
 la somme de 1.434.000,00 euros
 soit un dividende de 80 € par action

- le solde, soit la somme de 5.749.275,891 euros
 au compte de report à nouveau

Les dividendes ci-dessus, soit la somme totale de 1.434.000,00 euros, sont éligibles pour les associés personnes physiques, à l'abattement prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, soit pour un montant de 1.600,00 euros, et non éligibles à l'abattement précité pour un montant de 1.432.400,00 euros.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action O	Dividende par action P	Dividende par action toute catégorie	Dividende global distribué	Montant des dividendes distribués éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des dividendes distribués non éligibles à la réfaction de 50 % prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2009	/	28,91 €		168.371,84 €	/	168.371,84 €
31/12/2010	28,91 €	28,91 €	10,20 €	743.324,66 €	782,20 €	742.542,46 €
31/12/2011	28,91 €	n/a	35,00 €	769.380,92 €	700,00 €	768.680,92 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise : dépôt N°12841 en date du 07/11/2013

[.../...]

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT
Monsieur Jean MERAFINA

